

**Délégation à l'Education artistique
et aux actions culturelles**

Affaire suivie par :
Carlos CRUZ
Fonction : DAAC
Tél : 0590.47.81.07
Mél : carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

Les Abymes, le lundi 18 janvier 2021

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

Objet : « Campagne de recensement EAC 2021 »

Permettre à tous les élèves d'accéder à un parcours d'éducation artistique et culturelle est une réforme prioritaire du gouvernement (Objet de la Vie Quotidienne). Portée principalement par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture elle ambitionne d'offrir à chaque élève, où qu'il se trouve sur le territoire, des activités artistiques et culturelles de qualité (100% EAC).

Piloté au niveau national par le bureau EAC de la DGESCO, en appui sur le réseau des DAAC, ce programme s'est doté de l'application ADAGE déployée sur toutes les académies pour en faciliter la mise en œuvre.

Véritable outil de pilotage au service des différents acteurs, ADAGE permet :

- le montage de projets EAC (répondre aux campagnes d'appel à projets)
- le recensement des actions d'éducation artistique et culturelle offertes aux élèves dans chaque établissement scolaire.

Il appartient donc aux directeurs. rices d'école, et aux chef.fes d'établissement d'effectuer **annuellement** cette opération sur l'application ADAGE. Pour l'année 2020-2021, la campagne de recensement est ouverte du **11 janvier au 10 avril 2021**. Cette mission peut être confiée également au référent culturel de l'établissement.

Le DAAC, en charge de ce dossier, vous transmettra toutes les consignes nécessaires et se rendra disponible pour vous accompagner dans la bonne marche de cette opération.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Yvon MACÉ



Christine GANGLOFF-ZIEGLER